

DEC162814DR06

Décision portant clôture d'une régie de recettes auprès de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST-CNRS - UPS 76) et mettant fin au mandat du régisseur

LE PRESIDENT,

Vu la loi n°63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 modifiée, notamment son article 60 ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n°2002-252 du 22 février 2002 modifié, relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique et technologie ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 22 et 190 ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 17 mars 1994 modifié, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées en France métropolitaine auprès des centres de recherche et services du CNRS ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 modifié relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 portant application des articles 25, 26, 32, 34, 35, 39 et 43 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques et les moyens d'encaissement des recettes publiques ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Madame Muriel SINANIDES aux fonctions de Déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est.

Vu la décision n°112992DR06 du 16 décembre 2011 portant nomination de Mme Dominique MARIE aux fonctions de régisseur,

DECIDE :

Article 1 –

Il est procédé à la fermeture de la régie de recettes instituée auprès de l'INIST (UPS76) par la décision n°112913DR06 à compter du 31/12/2016.

Article 2 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur de Madame Dominique MARIE (nomination par la DEC112992DR06) à compter du 31/12/2016.

Article 3 :

I. La Déléguée régionale et l'Agent Comptable Secondaire de la Délégation Centre-Est sont chargés de l'exécution de la présente décision.

II. Ampliation de cette décision sera adressée à :

- Le Directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM);
-
- l'Agent Comptable Principal du CNRS, Directeur des comptes et de l'information financière (DCIF).

III. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Vu, l'Agent Comptable Secondaire, Fait à Vandoeuvre-les-Nancy,
le 16/12/2016

Sophie CHEVALIER

La Déléguée régionale

Muriel SINANIDÈS

Vu, l'Agent Comptable Principal

